UNIVERSITE D'ORLEANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la Maitrise **mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation 2nd degré, parcours Histoire Géographie**, au titre de l'année universitaire 2020/2021, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Monsieur Charles PARISOT-SILLON** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Madame Noëlline CASTAGNEZ Maître de Conférences

Membres du jury :

- Madame Françoise BEAUGER-CORNU Professeure Agrégée
- Monsieur Damien MOINEAU Professeur Agrégé
- Madame Chantal SENSEBY Maître de Conférences
- Monsieur Pascal BOURASSIN Professeur Agrégé

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26 novembre 2020

Ary BRUAND